



# TUNDRA OIL & GAS

1700 – One Lombard Place, Winnipeg, MB R3B 0X3  
TEL: (204) 934-5850 FAX: (204) 934-5820



September 14, 2016

Growth, Enterprise and Trade  
Petroleum Branch  
360 – 1395 Ellice Avenue  
Winnipeg, MB R3G 3P2

Attention: Leo Leonen

**Subject: Waskada Unit No. 6  
Unit Operating Agreement - Exhibit "F" Revision 2016-01  
TOGP File: U-008**

Pursuant to Section 9.02(j) of the Unit Agreement: "to amend Exhibit F hereof from time to time whether in whole or in part; provided, that, two copies of any amendment to Exhibit F shall be filed with the Conservation Board." Please find enclosed for your records two (2) copies of the following:

- Pages 62 and 63 of Exhibit "F", Revision No. 2016-01, effective April 1, 2016

This revision reflects the following:

- For Exhibit "F", from Mail Ballot 2016-01:
  - Revise Subclause 202 (a) to: an expenditure for any single undertaking, the total estimated cost of which is not in excess of \$50,000.
  - Revise Subclause 302 (b) to: for each Producing Well \$250. per month.

Please replace the previous pages with these revised pages in your existing Unit Operating Agreement. Also, please direct any questions or comments to the undersigned at [stephanie.seifridt@tundraoilandgas.com](mailto:stephanie.seifridt@tundraoilandgas.com).

Yours truly,

**TUNDRA OIL & GAS PARTNERSHIP**  
by its managing partner  
Tundra Oil & Gas Limited

  
Stephanie Seifridt  
Joint Venture Consultant  
Enclosures

SS/sdm

r) si un entrepôt n'est pas utilisé en tant qu'installation unitaire, l'exploitant unitaire peut, à l'égard du matériel livré à partir de son entrepôt, exiger:

(i) 2 ½ % du coût du matériel tubulaire mesurant 50,8 mm de diamètre ou plus et du coût des autres pièces de matériel dont la valeur à neuf dépasse 5 000 \$,

(ii) 5 % du coût des autres pièces de matériel livrées à partir de son entrepôt,

(iii) si un entrepôt est utilisé en tant qu'installation unitaire, l'exploitant unitaire ne peut passer en charge que le coût réel du matériel.

#### Limits of expenditures

202. Unit Operator may make or incur the following expenditures for the Joint Account, in addition to expenditures allowed by an approved forecast, without the prior approval of the Operating Committee:

- (a) an expenditure for any single undertaking, the total estimated cost of which is not in excess of \$50,000;
- (b) expenditures which it deems necessary in emergencies to protect lives or property, but if it makes any said expenditure it promptly shall advise the Working Interest Owners; and
- (c) expenditures not in excess of \$10,000, for full settlement of each damage claim resulting or arising from Unit Operations, other than those claims for which Insurance has been provided in Exhibit G. Unit Operator will furnish notice of damage or loss to each Working Interest Owner as soon as possible after notice of damage or loss has been received by Unit Operator.

#### Other costs

203. Costs, as approved by the Operating Committee, for which provision is not made elsewhere in this Accounting Procedure.

### PART III OVERHEAD

#### Definitions

301. In this Part III,

"Cost" means total expenditures described in PART II (excluding those expenditures referred to in subclause 201(a) and expenses of litigation, judgements, settlement of claims, salvage credits or Material retired and the value of injected substances purchased for enhanced recovery) incurred in conducting Unit Operations;

"Overhead" means the cost to Unit Operator of salaries, wages, employee benefits and all other expenses of employees and the cost of maintaining and operating all offices, camps, housing and other facilities that are not Unit Facilities, other than those costs covered in Part II hereof;

"Producing Well" means a Unit Well that in a calendar month:

- (a) is capable of economic production of Unitized Substances and has an allowable assigned thereto but not including wells shut-in for three consecutive months,

#### Limites des dépenses

202. Outre les dépenses autorisées dans des prévisions de dépenses approuvées, l'exploitant unitaire peut effectuer les dépenses suivantes pour le compte commun sans obtenir au préalable l'approbation du comité d'exploitation:

- a) les dépenses afférentes à tout projet particulier dont le coût estimatif total ne dépasse pas 50 000 \$;
- b) les dépenses qu'il estime nécessaires, en cas d'urgence, pour protéger des vies ou des biens, auquel cas il doit en aviser promptement les titulaires d'intérêts économiques directs;
- c) les dépenses engagées, jusqu'à concurrence de 10 000 \$, en vue de régler entièrement chacune des réclamations découlant des opérations unitaires, à l'exclusion des réclamations à l'égard desquelles la pièce G prévoit la souscription de polices d'assurance. L'exploitant unitaire transmet à chaque titulaire d'intérêt économique direct un avis des dommages ou de la perte dès que possible après avoir lui-même reçu un tel avis.

#### Autres coûts

203. Sur approbation du comité d'exploitation, les coûts qui ne sont pas prévus aux présentes pratiques comptables.

### PARTIE III FRAIS GÉNÉRAUX

#### Définitions

301. Les définitions que suivent s'appliquent à la présente partie.

"coût" Le total des dépenses décrites à la partie II et engagées dans le cours des opérations unitaires (à l'exclusion des dépenses prévues à l'article 201, des dépenses relatives aux litiges, aux jugements ou au règlement de réclamations, des crédits de récupération du matériel mis hors service et la valeur des substances injectées achetées pour des opérations de récupération assistée). ("Cost")

"frais généraux" Les coûts assumés par l'exploitant unitaire relativement aux salaires, aux avantages sociaux et aux autres dépenses afférentes aux employés, ainsi que les frais d'entretien et d'exploitation des bureaux, des camps et des installations d'hébergement et autres qui ne sont pas des installations unitaires, à l'exclusion des coûts prévus à la partie II. ("Overhead")

- (b) is connected to a source, injection, disposal system or to a permanent gas sales outlet, or
- (c) is used as an observation well in the Unitized Zone,

provided that a well that is Drilling during the entire month or is permanently shut in and waiting abandonment, shall not be considered a Producing Well, and a well completed in and producing selectively from more than one zone shall be considered a separate Producing Well for each such zone (two or more zones that are commingled shall be counted as a single zone); and provided further that a source, injection or disposal well or a well connected to a permanent gas sales outlet which is shut in for the entire month shall not be considered a Producing Well.

#### Overhead Rates

302. Notwithstanding that the actual costs may be greater or less, Unit Operator shall charge the Joint Account for Overhead as follows:

- (a) for each Drilling Well:
  - (i) 3 % of the first \$50,000. of Cost; plus
  - (ii) 2 % of the next \$100,000. of Cost; plus
  - (iii) 1 % of Cost exceeding \$150,000.
- (b) for each Producing Well \$250. per month;
- (c) for each Construction Project:
  - (i) 5 % of the first \$50,000. of Cost, plus
  - (ii) 3 % of the next \$100,000. of Cost, plus
  - (iii) 1 % of Cost exceeding \$150,000.

#### PART IV PRICING OF JOINT MATERIAL PURCHASES, TRANSFERS AND DISPOSITIONS

##### Material

401. Unit Operator shall make proper and timely charges and credits for all Material movements affecting the Unit Facilities. Unit Operator shall provide all required Material; however, at Unit Operator's option, such Material may be supplied by another Working Interest Owner. Unit Operator shall make timely disposition of idle or surplus Material either through sale to Unit Operator or any other Working Interest Owner, division in kind, or sale to outsiders. Unit Operator may purchase, but shall be under no obligation to purchase, the interests of the other Working Interest Owners in surplus Material. All sales of surplus Material, the New Price of which is greater than \$10,000. shall be subject to approval by the Operating Committee. All other disposals of Material shall be at the discretion of the Unit Operator provided that any sales to the

"puits productif" Puits unitaire qui, selon le cas, au cours d'un mois civil:

- a) peut produire de façon rentable des substances unifiées et auquel un débit permis a été assigné. Sont toutefois exclus les puits fermés pendant plus de trois mois consécutifs;
- b) est relié à un système de pompage, d'injection ou de refoulement ou à un point de vente de gaz permanent;
- c) est utilisé comme puits témoin dans la zone unifiée.

Ne sont pas assimilés à des puits productifs les puits en cours de forage pendant tout le mois ni les puits fermés de façon permanente en attendant d'être abandonnés. Un puits achevé qui produit de manière sélective à partir de plusieurs zones est considéré comme étant un puits productif distinct à l'égard de chacune de ces zones (si deux zones ou plus sont réunies, elles sont considérées comme formant une seule zone). Si des puits de pompage, d'injection ou de refoulement, ou des puits reliés à un point de vente de gaz permanent sont fermés pendant tout le mois, ces puits ne sont pas considérés comme étant des puits productifs. ("Producing Well")

#### Coefficients d'imputation des frais généraux

302 Peu importe si ses coûts réels sont plus élevés ou moins élevés, l'exploitant unitaire impute les frais généraux au compte commun selon les coefficients suivants:

- a) pour chaque puits en cours de forage:
  - (i) 3 % de la première tranche de 50 000\$ des coûts,
  - (ii) plus 2 % de la tranche de 100 000 \$ qui suit,
  - (iii) plus 1 % des coûts en sus de 150 000 \$;
- b) pour chaque puits productif: 250 \$ par mois;
- c) pour chaque projet de construction:
  - (i) 5 % de la première tranche de 50 000 \$ des coûts,
  - (ii) plus 3 % de la tranche de 100 000 \$ qui suit,
  - (iii) plus 1 % des coûts en sus de 150 000 \$.

#### PARTIE IV ÉVALUATION DE MATÉRIEL COMMUN ACHETÉ, TRANSFÉRÉ ET ALIÉNÉ

##### Matériel

401 En temps opportun, l'exploitant unitaire inscrit au compte commun les charges et les crédits appropriés relatifs aux transactions concernant le matériel ayant une incidence sur les installations unitaires. L'exploitant unitaire fournit tout le matériel requis. Ce matériel peut, au choix de l'exploitant unitaire, être fourni par un autre titulaire d'intérêt économique direct. L'exploitant unitaire aliène, au moment opportun, le matériel inutilisé ou excédentaire en l'achetant lui-même, en le vendant à un autre titulaire d'intérêt économique direct, en procédant à un partage en nature ou en le vendant à des tiers. L'exploitant unitaire peut, sans toutefois être tenu de le faire, acheter les intérêts des autres titulaires d'intérêts économiques directs dans le matériel excédentaire. Les ventes de matériel excédentaire dont la valeur

f) si un entrepôt n'est pas utilisé en tant qu'installation unitaire, l'exploitant unitaire peut, à l'égard du matériel livré à partir de son entrepôt, exiger:

(i) 2 ½ % du coût du matériel tubulaire mesurant 50,8 mm de diamètre ou plus et du coût des autres pièces de matériel dont la valeur à neuf dépasse 5 000 \$,

(ii) 5 % du coût des autres pièces de matériel livrées à partir de son entrepôt,

(iii) si un entrepôt est utilisé en tant qu'installation unitaire, l'exploitant unitaire ne peut passer en charge que le coût réel du matériel.

#### Limits of expenditures

202. Unit Operator may make or incur the following expenditures for the Joint Account, in addition to expenditures allowed by an approved forecast, without the prior approval of the Operating Committee:

- (a) an expenditure for any single undertaking, the total estimated cost of which is not in excess of \$50,000.;
- (b) expenditures which it deems necessary in emergencies to protect lives or property, but if it makes any said expenditure it promptly shall advise the Working Interest Owners; and
- (c) expenditures not in excess of \$10,000, for full settlement of each damage claim resulting or arising from Unit Operations, other than those claims for which insurance has been provided in Exhibit G. Unit Operator will furnish notice of damage or loss to each Working Interest Owner as soon as possible after notice of damage or loss has been received by Unit Operator.

#### Other costs

203. Costs, as approved by the Operating Committee, for which provision is not made elsewhere in this Accounting Procedure.

### PART III OVERHEAD

#### Definitions

301. In this Part III,

"Cost" means total expenditures described in PART II (excluding those expenditures referred to in subclause 201(a) and expenses of litigation, judgements, settlement of claims, salvage credits or Material retired and the value of injected substances purchased for enhanced recovery) incurred in conducting Unit Operations;

"Overhead" means the cost to Unit Operator of salaries, wages, employee benefits and all other expenses of employees and the cost of maintaining and operating all offices, camps, housing and other facilities that are not Unit Facilities, other than those costs covered in Part II hereof;

"Producing Well" means a Unit Well that in a calendar month:

(a) is capable of economic production of Unitized Substances and has an allowable assigned thereto but not including wells shut-in for three consecutive months,

#### Limites des dépenses

202. Outre les dépenses autorisées dans des prévisions de dépenses approuvées, l'exploitant unitaire peut effectuer les dépenses suivantes pour le compte commun sans obtenir au préalable l'approbation du comité d'exploitation:

- a) les dépenses afférentes à tout projet particulier dont le coût estimatif total ne dépasse pas 50 000 \$;
- b) les dépenses qu'il estime nécessaires, en cas d'urgence, pour protéger des vies ou des biens, auquel cas il doit en aviser promptement les titulaires d'intérêts économiques directs;
- c) les dépenses engagées, jusqu'à concurrence de 10 000 \$, en vue de régler entièrement chacune des réclamations découlant des opérations unitaires, à l'exclusion des réclamations à l'égard desquelles la pièce G prévoit la souscription de polices d'assurance. L'exploitant unitaire transmet à chaque titulaire d'intérêt économique direct un avis des dommages ou de la perte dès que possible après avoir lui-même reçu un tel avis.

#### Autres coûts

203. Sur approbation du comité d'exploitation, les coûts qui ne sont pas prévus aux présentes pratiques comptables.

### PARTIE III FRAIS GÉNÉRAUX

#### Définitions

301. Les définitions que suivent s'appliquent à la présente partie.

"coût" Le total des dépenses décrites à la partie II et engagées dans le cours des opérations unitaires (à l'exclusion des dépenses prévues à l'article 201, des dépenses relatives aux litiges, aux jugements ou au règlement de réclamations, des crédits de récupération du matériel mis hors service et la valeur des substances injectées achetées pour des opérations de récupération assistée). ("Cost")

"frais généraux" Les coûts assumés par l'exploitant unitaire relativement aux salaires, aux avantages sociaux et aux autres dépenses afférentes aux employés, ainsi que les frais d'entretien et d'exploitation des bureaux, des camps et des installations d'hébergement et autres qui ne sont pas des installations unitaires, à l'exclusion des coûts prévus à la partie II. ("Overhead")

- (b) is connected to a source, injection, disposal system or to a permanent gas sales outlet, or
- (c) is used as an observation well in the Unitized Zone,

provided that a well that is Drilling during the entire month or is permanently shut in and waiting abandonment, shall not be considered a Producing Well, and a well completed in and producing selectively from more than one zone shall be considered a separate Producing Well for each such zone (two or more zones that are commingled shall be counted as a single zone); and provided further that a source, injection or disposal well or a well connected to a permanent gas sales outlet which is shut in for the entire month shall not be considered a Producing Well.

#### Overhead Rates

302. Notwithstanding that the actual costs may be greater or less, Unit Operator shall charge the Joint Account for Overhead as follows:

- (a) for each Drilling Well:
  - (i) 3 % of the first \$50,000. of Cost; plus
  - (ii) 2 % of the next \$100,000. of Cost; plus
  - (iii) 1 % of Cost exceeding \$150,000.
- (b) for each Producing Well \$250. per month;
- (c) for each Construction Project:
  - (i) 5 % of the first \$50,000. of Cost, plus
  - (ii) 3 % of the next \$100,000. of Cost, plus
  - (iii) 1 % of Cost exceeding \$150,000.

#### PART IV PRICING OF JOINT MATERIAL PURCHASES, TRANSFERS AND DISPOSITIONS

##### Material

401. Unit Operator shall make proper and timely charges and credits for all Material movements affecting the Unit Facilities. Unit Operator shall provide all required Material; however, at Unit Operator's option, such Material may be supplied by another Working Interest Owner. Unit Operator shall make timely disposition of Idle or surplus Material either through sale to Unit Operator or any other Working Interest Owner, division in kind, or sale to outsiders. Unit Operator may purchase, but shall be under no obligation to purchase, the interests of the other Working Interest Owners in surplus Material. All sales of surplus Material, the New Price of which is greater than \$10,000. shall be subject to approval by the Operating Committee. All other disposals of Material shall be at the discretion of the Unit Operator provided that any sales to the

"puits productif" Puits unitaire qui, selon le cas, au cours d'un mois civil:

- a) peut produire de façon rentable des substances unifiées et auquel un débit permis a été assigné. Sont toutefois exclus les puits fermés pendant plus de trois mois consécutifs;
- b) est relié à un système de pompage, d'injection ou de refoulement ou à un point de vente de gaz permanent;
- c) est utilisé comme puits témoin dans la zone unifiée.

Ne sont pas assimilés à des puits productifs les puits en cours de forage pendant tout le mois ni les puits fermés de façon permanente en attendant d'être abandonnés. Un puits achevé qui produit de manière sélective à partir de plusieurs zones est considéré comme étant un puits productif distinct à l'égard de chacune de ces zones (si deux zones ou plus sont réunies, elles sont considérées comme formant une seule zone). Si des puits de pompage, d'injection ou de refoulement, ou des puits reliés à un point de vente de gaz permanent sont fermés pendant tout le mois, ces puits ne sont pas considérés comme étant des puits productifs. ("Producing Well")

#### Coefficients d'imputation des frais généraux

302 Peu importe si ses coûts réels sont plus élevés ou moins élevés, l'exploitant unitaire impute les frais généraux au compte commun selon les coefficients suivants:

- a) pour chaque puits en cours de forage:
  - (i) 3 % de la première tranche de 50 000 \$ des coûts,
  - (ii) plus 2 % de la tranche de 100 000 \$ qui suit,
  - (iii) plus 1 % des coûts en sus de 150 000 \$;
- b) pour chaque puits productif: 250 \$ par mois;
- c) pour chaque projet de construction:
  - (i) 5 % de la première tranche de 50 000 \$ des coûts,
  - (ii) plus 3 % de la tranche de 100 000 \$ qui suit,
  - (iii) plus 1 % des coûts en sus de 150 000 \$.

#### PARTIE IV ÉVALUATION DE MATÉRIEL COMMUN ACHETÉ, TRANSFÉRÉ ET ALIÉNÉ

##### Matériel

401 En temps opportun, l'exploitant unitaire inscrit au compte commun les charges et les crédits appropriés relatifs aux transactions concernant le matériel ayant une incidence sur les installations unitaires. L'exploitant unitaire fournit tout le matériel requis. Ce matériel peut, au choix de l'exploitant unitaire, être fourni par un autre titulaire d'intérêt économique direct. L'exploitant unitaire aliène, au moment opportun, le matériel inutilisé ou excédentaire en l'achetant lui-même, en le vendant à un autre titulaire d'intérêt économique direct, en procédant à un partage en nature ou en le vendant à des tiers. L'exploitant unitaire peut, sans toutefois être tenu de le faire, acheter les intérêts des autres titulaires d'intérêts économiques directs dans le matériel excédentaire. Les ventes de matériel excédentaire dont la valeur